

CONCERTATION PRÉALABLE

Concertation préalable du 22 mai au 21 juillet 2023

**Atelier canalisations sur le secteur
de Mentque-Nortbécourt**

Mentque-Nortbécourt, salle polyvalente

Jeudi 29 juin 2023 - 18h00 à 21h00

Nombre de participants : 19 participants, principalement des agriculteurs et quelques riverains, et en présence du maire de Mentque-Nortbécourt.

Les intervenants :

- Rosalba Bologna-Rabilloud, Air Liquide France Industrie
- Jean-Bernard Copin, Air Liquide France Industrie
- Stéphane Rey, Air Liquide France Industrie

En présence de Jean Raymond Wattiez, garant de la concertation

Déroulement de l'atelier

Jean Raymond Wattiez, garant de la concertation, présente le cadre de la concertation préalable, procédure qui intervient avant toute décision. Il rappelle également le calendrier des projets et les études inhérentes à ces derniers, comprenant les études, les autorisations, l'enquête publique, etc.

Rosalba Bologna-Rabilloud, Responsable communication pour Air Liquide France Industrie, rappelle les principales caractéristiques de la démarche Cap décarbonation.

Jean-Bernard Copin et **Stéphane Rey**, pour Air Liquide France Industrie, expliquent les principales caractéristiques des canalisations projetées. Ils rappellent ensuite les différentes étapes de la définition du tracé d'une canalisation, suivant la méthode dite « en entonnoir ».

Sylvain Codron, Coordinateur environnement d'EQIOM, explique les techniques de décarbonation des industries impliquées dans la démarche Cap décarbonation. Il rappelle les différentes options envisagées pour le transport du CO₂, à savoir les canalisations souterraines et le transport par train et explique les raisons qui ont poussé les maîtres d'ouvrages à s'orienter, préférentiellement, vers le transport par canalisations souterraines.

Principaux échanges

Avertissement : les réponses ici consignées correspondent à une synthèse des éléments apportées par les maîtres d'ouvrages au cours des rencontres de proximité. Pour approfondir les différents points, le lecteur peut se reporter au [dossier de](#)

concertation qui présente en détail les projets K6 Phase 2, CalCC et D'Artagnan, et leurs incidences potentielles sur le territoire.

1. À quelle profondeur sera enterré le grillage avertisseur ?

Réponse du maître d'ouvrage : Le grillage sera enterré à 90 cm de recouvrement (minimum), environ 30 cm au-dessus de la canalisation.

2. Un participant demande la largeur de l'emprise au sol en phase chantier.

Réponse du maître d'ouvrage : L'emprise des travaux dépendra de la largeur de la tranchée, de la zone de construction, de la bande de roulement pour les machines ainsi que du terrain sur lequel s'effectuera les travaux. Pour deux tuyauteries, l'emprise sera de plus ou moins 20 mètres. En fonction de la nature du terrain et de la période où Air Liquide France Industrie fera les travaux, il se peut que l'emprise soit différente. Il se peut qu'Air Liquide France Industrie adopte des techniques différentes selon certains critères tels que l'environnement et la saison de pose. Parfois, il vaut mieux avoir une emprise suffisamment large pour bien séparer les terres et minimiser les impacts par ailleurs. Aujourd'hui, des études et des sondages sont effectués, notamment avec la Chambre d'Agriculture. La concertation, qui comprend des ateliers comme ce soir, servira aux maîtres d'ouvrages à définir le tracé, qui n'est pas encore déterminé aujourd'hui. Aujourd'hui, des études pédologiques et des sondages sont en cours pour mieux connaître les terrains. Les maîtres d'ouvrages s'appuieront sur la Chambre d'Agriculture pour trouver des compromis et minimiser l'impact. Tout cela sera inscrit dans un protocole avec la Chambre d'Agriculture.

3. Le projet est fait et c'est un massacre car il n'y aura aucun respect de la structure des sols. Les agriculteurs sont les premiers concernés, et les derniers informés ; la Chambre d'agriculture n'a pas été avertie. Il doit y avoir des moyens beaucoup plus simples d'arriver à Dunkerque. Les agriculteurs vont en avoir pour des années à remettre leurs terres en place. Quelles seront les indemnisations ?

Réponse du maître d'ouvrage : Toutes les techniques de poses sont discutées avec la Chambre d'Agriculture. Le projet vient de débuter, les décisions ne sont pas prises, le tracé n'est pas encore défini. Le contact avec la Chambre d'Agriculture a été pris vers la fin des études, sachant qu'aujourd'hui les études ont porté sur un couloir de moindre impact selon une méthodologie dite « en entonnoir ».

La bande de servitude sera comprise entre 5 et 10 mètres. Tout ce qui est à faible enracinement est autorisé.

Les conditions d'indemnisations seront précisées dans un protocole d'accord validé par la Chambre d'Agriculture.

C'est important se de repositionner par rapport au planning : le projet est en phase discussion et échanges. Les décisions se prendront fin 2024.

Intervention du garant de la CNDP : La concertation vient très en amont de la décision. Pour qu'il y ait une concertation, pour que la CNDP soit saisie, il faut qu'il y ait un projet et que celui-ci soit suffisamment avancé pour être présenté au public. La

CNDP n'a pas d'avis sur le projet, par contre, elle doit permettre au public d'entendre tous les arguments émis par les industriels.

La concertation prend fin le 21 juillet mais, compte-tenu de toute la série d'études que les industriels ont à présenter aux autorités administratives pour récolter, ou non, leurs autorisations, la participation du public va continuer jusqu'au premier trimestre 2024 et le public sera de nouveau appelé à intervenir. Ensuite, une fois les industriels auront produit les études d'impacts, de dangers, et bien d'autres pièces obligatoires, il y aura un dossier d'enquête publique. À ce moment, le public aura tous les moyens pour s'exprimer auprès du commissaire enquêteur. Donc les choses sont loin d'être terminées et décidées. Dans le cadre d'une concertation, les maîtres d'ouvrages doivent expliquer comment ils prennent en compte vos avis et les garants sont là pour s'en assurer.

Retranscription des cartes annotées par les participants

Les participants étaient invités à répondre à la question suivante : « *Quels sont les enjeux que vous identifiez au sein du couloir de moindre impact, à prendre en compte dans la définition du tracé de moindre impact ?* »

Ils disposaient de cartes du couloir de moindre impact, qui ont été annotées lors de l'atelier.







